

## **TECHNICIEN À L'ÉMISSION DES PERMIS (remplacement – 52 semaines avec possibilité de permanence)**

### **VOTRE RÔLE**

Relevant du chef inspecteur municipal et directeur du Service des permis, vous analysez les demandes de permis de construction et vous fournissez aux citoyens, ainsi qu'aux promoteurs, les informations relatives aux différents règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité, notamment en matière de zonage, de lotissement et de construction. Vous analysez les projets de construction soumis à la Ville et préparez les demandes de dérogations mineures. De plus, vous effectuerez des recherches d'informations auprès de divers professionnels tels qu'arpenteurs, notaires, architectes, ingénieurs, etc.

### **EXIGENCES DU POSTE**

- Être diplômé d'une technique en génie civil, en aménagement du territoire et d'urbanisme ou en architecture.
- Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente à l'emploi.
- Posséder des connaissances sur le Code de construction du Québec.
- Avoir certaines notions des différents règlements provinciaux tels que le Q-2, r.22 et le Q-2, r.35.2 (RPEP).
- Être très à l'aise dans l'utilisation de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook) et dans un environnement informatisé.
- La connaissance des logiciels AccèsCité Territoire et JMap sera considérée comme un atout.

### **VOTRE PROFIL**

- Démontrer une bonne capacité d'analyse et de synthèse.
- Avoir une facilité à trouver des solutions aux problèmes rencontrés.
- Être autonome et posséder un bon jugement.
- Faire preuve de rigueur.
- Posséder de bonnes habiletés en communication interpersonnelle et être orienté service à la clientèle.
- Savoir maintenir un bon contrôle de soi.
- Être habile à gérer des situations de stress.
- Démontrer un bon esprit d'équipe.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Ce poste est régi par la convention collective du SCFP, section locale 4483, et les conditions de travail y sont établies selon cette convention collective. Le taux horaire à l'embauche est fixé à 26,42 \$ et la semaine de travail est de 32,5 heures. La période d'emploi est prévue du 6 février 2017 au 2 février 2018.

### **AVANTAGES DE RÉSIDER À ROUYN-NORANDA**

- La possibilité de vous établir à seulement quelques minutes de votre emploi est un atout important. Étant la capitale administrative, Rouyn-Noranda est dotée de services sociaux, d'institutions d'enseignement universitaire et collégial, d'un centre de formation professionnelle et d'un aéroport.
- La Ville de Rouyn-Noranda se démarque par sa vie culturelle animée et ses événements très reconnus soient : le Festival du cinéma international, le Festival de musique émergente, Osisko en lumière, etc.
- De plus, on y retrouve quelques compagnies de théâtre et une superbe salle de spectacles pour présenter des événements d'envergure pour tous les goûts.
- Pour les adeptes de la nature et du sport, un vaste territoire et beaucoup d'équipements sportifs sont à votre disposition pour pratiquer vos sports favoris.

Si vous souhaitez faire partie de notre équipe et relever ce défi, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné de vos attestations d'études, à l'attention de la soussignée, **avant 16 h 30 le 11 janvier 2017, à :**

**Concours 2017-03 : Technicien à l'émission des permis (réserviste)**

**Josée Thibodeau, conseillère en ressources humaines**

**Ville de Rouyn-Noranda, C. P. 220**

**Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3**

**Télécopieur : 819 797-7120 – Courriel : [offreemplois@rouyn-noranda.ca](mailto:offreemplois@rouyn-noranda.ca)**

*Les membres des groupes visés par la Loi sur l'égalité en emploi sont encouragés à postuler.*

*Nous remercions les personnes qui voudront bien nous faire parvenir une offre de service, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront convoquées en entrevue.*